



Secrétariat Général
N° tél. : 01.69.49.76.74
N/Réf. : NDA/ED/LH

ARRETE N° 96/142
(série A)

OBJET : Demande d'ouverture dominicale les 15, 22 et 29 décembre 1996
Société GEL 2000

Le Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code du Travail et notamment les articles L 221-16 et L 221-19,

VU la demande présentée par la Société GEL 2000, dont le siège est à BALLANCOURT SUR
ESSONNE (91613) Chemin Départemental 17, sollicitant, à titre exceptionnel, une dérogation
au repos dominical les dimanches 15, 22 et 29 décembre 1996, de 14 H à 18 H, pour le
magasin GEL 2000 sis à YERRES, Ferme de la Grange.

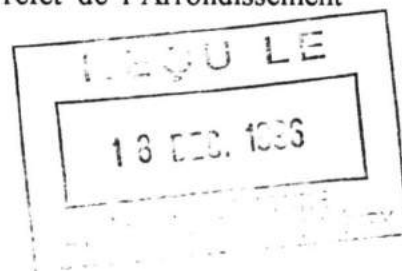
CONSIDERANT que certaines professions, dont les commerces de détail alimentaires, sont
réglementés de façon particulière, sans qu'il puisse y être dérogé,

ARRETE

Article 1er : L'arrêté n° 96/134 du 26 novembre 1996 autorisant le magasin GEL 2000 sis à
Yerres, Ferme de la Grange à ouvrir les dimanches 15, 22 et 29 décembre 1996, de 14 H à
18 H, est rapporté.

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement
d'Evry pour visa et notifié à la Société GEL 2000.

Fait à Yerres, le 11 décembre 1996



Le Maire,



Nicolas DUPONT-AIGNAN

